

ANNALES PARLEMENTAIRES DE BELGIQUE

CHAMBRES RÉUNIES

DU 19 SEPTEMBRE 1944 AU 9 NOVEMBRE 1944

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre du Sénat » ou « Documents parlementaires »
ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires), *Ann.* (Annales parlementaires).

C

Chambres législatives.

SÉANCE SOLENNELLE DES CHAMBRES RÉUNIES, LE 19 SEPTEMBRE 1944.

Ann. — Discours de M. Van Cauwelaert, président de la Chambre des représentants, qui salue ce moment soennel où les Chambres législatives manifestent par leur retour au Palais de la Nation que le pays a retrouvé l'usage complet de sa souveraineté nationale; s'incarne devant les tombeaux de ceux qui sont tombés pour la patrie et déclare que le pays n'oubliera pas la dette qu'il a contracté à leur égard; adresse un hommage tout spécial à tous les membres des Chambres qui furent arrêtés ou martyrisés pour leurs convictions patriotiques sous l'occupant; invite l'assemblée à se lever et à se recueillir en souvenir des morts. Reprend son discours en évoquant les centaines de milliers de Belges encore tenus en servitude par l'ennemi et déclare que les Chambres s'associent à l'angoisse de leurs familles; évoque particulièrement la captivité de S. M. le Roi et regrette que sa présence ne puisse donner à cette première réunion des Chambres l'éclat de celle de 1918; affirme les sentiments d'union et la fidélité aux institutions du pays qui animent les Chambres et souhaite le prompt retour du Roi au pays. Déclare que la Belgique de la deuxième guerre mondiale est restée digne de celle de 1914-1918, que notre armée a fait son devoir en 1940, que notre colonie a mis toutes ses ressources à la disposition des alliés et que le prestige de notre pays a grandi aux yeux des alliés à mesure que la guerre avançait, grâce particulièrement à nos marins, aviateurs et soldats, aux chefs et membres des organisations de résistance, à nos forces combattantes; salue les trois grandes puissances alliées et leur adresse, au nom de la représentation nationale, un hommage de profonde gratitude et d'admiration : à la Grande-Bretagne et à son chef, M. W. Churchill; aux soldats du Canada et des autres dominions; aux luttes menées par les armées et les peuples de l'U. R. S. S., qui, pendant trois ans, a supporté seule tout le poids de la lutte contre les nazis sur le continent européen, sous la volonté de son chef, Staline; aux Etats-Unis, dont l'intervention fut décisive, grâce à la clairvoyance et à l'autorité du président Roosevelt; salue la France et son chef, le général de Gaulle; se réjouit que l'épreuve commune ait resserré les liens entre la Belgique et le grand-duché du Luxembourg et entre la Belgique et les Pays-Bas; évoque la Pologne, la Norvège, la Grèce, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Chine et les pays de l'Amérique latine et souhaite que la solidarité qui lie actuellement les alliés dans la guerre conduise à une paix durable. Evoque la tâche ardue du premier ministre et de ses collègues du gouvernement pendant ces années terribles et leur rend hommage. Déclare que la guerre actuelle marquera d'une empreinte profonde notre politique tant intérieure qu'extérieure et émet quelques considérations à ce sujet : nécessité de la fidélité à la Constitution, à la délimitation des pouvoirs, aux libertés et à la sécurité juridique assurée à tous les citoyens; parle de la liberté de la presse et affirme que les Chambres doivent rester l'organe fondamental de la souveraineté populaire. Déclare que les Chambres devront sans doute envisager certaines modifications à la Constitution. Fait remarquer que la préoccupation la plus immédiate des Chambres doit être de soulager les

Chambres législatives SÉANCE SOLENNELLE DES CHAMBRES RÉUNIES LE 19 SEPTEMBRE 1944 (suite)

misères qui pèsent sur la population, de rétablir la vie économique et d'assurer à nouveau à la Belgique une digne participation à la vie des nations libres. Déclare qu'une justice énergique et expéditive, mais régulière et consciencieuse s'impose vis-à-vis des criminels de la guerre et des complices de l'ennemi, qu'une plus grande place doit être faite à la solidarité sociale et aux intérêts de la communauté, notamment en faveur de la classe ouvrière, et que des différences de langues, de parti, de classe et d'opinions religieuses ne peuvent, à l'heure actuelle, détourner les Chambres de ce devoir primordial. Rappelle que si la victoire est certaine, l'ennemi n'est pas encore complètement écrasé et que la Belgique doit prendre sa part de privations, de gênes et d'efforts jusqu'à la victoire finale. Termine en affirmant qu'il importe de donner à nos alliés, à travers toutes nos difficultés, un spectacle constant de parfaite entente, de dignité, de fierté nationale pour que notre patrie puisse à nouveau vivre libre et indépendante, heureuse et respectée par toutes les nations civilisées, p. 3 à 6. — Traduction française, p. 6 à 8.

Discours de M. Gillon, président du sénat, qui évoque la dernière réunion du parlement du 10 mai 1940, exprime la reconnaissance de l'assemblée aux alliés, et tout d'abord à la Grande-Bretagne, toujours à nos côtés pour défendre notre indépendance, rend un hommage particulier aux héroïques jeunes gens de la RAF qui, en mai 1940, stoppèrent l'attaque aérienne allemande sur l'Angleterre; fait acclamer le premier ministre britannique qui a incarné la résistance du monde civilisé aux entreprises de l'hitlérisme; salue au passage les dominions britanniques et spécialement le Canada; puis rend hommage au président Roosevelt et aux Etats-Unis d'Amérique et fait acclamer les noms du général Eisenhower et du maréchal Montgomery; se plaît à rendre un hommage particulier à l'armée rouge et à son chef le maréchal Staline; salue la France et son chef le général de Gaulle et déclare que le maquis a vengé Montoire et la croix de Lorraine supplanté la croix gammée; salue également le grand-duché de Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, dont tous les alliés ont proclamé la nécessité de l'indépendance et souhaite que ce pays martyr retrouve bientôt en Europe la place qu'il occupait avant l'agression germanique; formule le même vœu pour la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Grèce et la Chine; salue les républiques de l'Amérique latine, dont la participation prouve l'union intime de tous les honnêtes gens contre les puissances du mal; fait remarquer que cette union doit se maintenir à tout prix lorsque sonnera l'heure de la victoire définitive et insiste sur le fait que le péril allemand subsistera longtemps encore, car, selon moi, dit-il, ce n'était pas Hitler qui avait fait l'Allemagne, c'est l'Allemagne qui avait produit Hitler; rend hommage aux mérites de son propre pays, souligne que la Nation a été admirable, les actes d'héroïsme innombrables dans toutes les couches de la société; rend un hommage particulier à la population ouvrière et demande aux Chambres d'adopter vis-à-vis de cette classe une généreuse politique des salaires; salue les classes dirigeantes de la société et l'esprit de résistance qui s'est manifesté très tôt dans tout le pays; exprime son admiration pour les parlementaires qui ont payé leur attachement au pays et à ses institutions, de leur vie ou de leur liberté; souligne la

Chambres législatives SÉANCE SOLENNELLE DES CHAMBRES RÉUNIES, LE 19 SEPTEMBRE 1944 (suite)

nécessité de l'union, du respect et de l'estime réciproque entre les Belges et les invite à fixer leurs regards courageusement et obstinément sur l'avenir. Au nom du Sénat, exprime sa reconnaissance envers le gouvernement qui a maintenu à l'étranger le renom de la Belgique et l'a associé à l'effort de guerre de nos alliés avec notre colonie et fait acclamer le premier ministre, M. Pierlot. Exprime ensuite la reconnaissance de l'assemblée à nos soldats, nos aviateurs, nos marins, qui ont accumulé les exploits les plus glorieux; grâce à eux, poursuit-il, et à nos alliés, le territoire sera bientôt libéré, nous reverrons nos déportés, nos prisonniers et parmi eux le chef de l'Etat; déclare qu'il faut maintenir intact notre régime politique avec le Roi au faite de l'édifice, les Chambres, émanations du pays, le pouvoir judiciaire gardant son indépendance absolue; mais, ajoute-t-il, la démocratie belge doit pouvoir réaliser sans heurts et sans secousses, des retouches et des réformes qui s'imposent; demande au parlement d'écouter la voix du pays qui veut que les complices de l'ennemi soient punis avec la plus implacable rigueur dans un minimum de temps, que la justice soit impitoyable et qu'il ne soit jamais question d'amnistie; exprime un deuxième vœu de l'opinion publique, que tous ceux qui ont trouvé le moyen d'éduquer des fortunes pendant l'occupation soient mis dans l'impossibilité d'en jouir; estime que quand l'atmosphère aura été purifiée dans tous les domaines, le pays pourra panser ses plaies sans avoir rien à redouter; termine son discours en exprimant sa foi dans l'avenir de notre pays, p. 8 à 11. — Traduction flamande, p. 11 à 13.

V. pour le discours de M. Pierlot, premier ministre, la rubrique : Politique du gouvernement.

Communication de M. le président, qui annonce que M. Brunet, doyen d'âge des deux assemblées, malade, ne pourra prendre la parole; comme il l'avait été annoncé; communiqué que M. Vinck, vice-président du Sénat, va donner lecture du discours de M. Brunet, p. 28.

Discours de M. Brunet (lu par M. Vinck), qui déclare que l'âme de la Belgique est restée pure et fière malgré tout ce qui a été tenté par l'occupant pour subjuguier notre peuple; s'associe à l'hommage rendu par les orateurs à nos prisonniers, salue l'héroïsme des soldats de l'armée clandestine et tous ceux qui sont morts sous l'occupation ou sur les champs de bataille; affirme que justice devra être faite, avec discernement mais sans aucune pitié; rend hommage à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, à la Russie, à la France; affirme que la victoire ne peut nous être ravie et que les Allemands ne souilleront plus notre sol; invite le parlement à tenir compte des réalités et de la situation géographique du pays et de ne pas se laisser égarer par le mythe de la neutralité; exprime sa joie de voir la patrie libre, parle de la restauration du pays et des amplies réformes à accomplir dans tous les domaines: relèvement de la personnalité morale des travailleurs, assurances sociales, etc., et affirme que le parlement donnera au gouvernement le concours le plus large; invite l'assemblée à envisager l'avenir avec une confiance absolue, malgré les tristesses de l'heure présente et souhaite que l'union se réalise absolue au-dessus des querelles momentanées, p. 29, 30. — Traduction flamande, p. 30.

E

Eisenhower (Général).

RÉCEPTION OFFICIELLE DU GÉNÉRAL DWIGHT EISENHOWER, COMMANDANT SUPRÊME DES ARMÉES ALLIÉES.

Ann. — M. Van Cauwelaert, président de la Chambre, fait part à l'assemblée qu'elle va recevoir le général Eisenhower, l'Air Chief Marshal Arthur Tedder, l'amiral Sir Ramsey, le lieutenant général Omar Bradley, le lieutenant général Smith ainsi qu'un certain nombre d'officiers supérieurs, p. 45.

Arrivée du général Eisenhower et de sa suite, p. 45.

Allocution de M. Van Cauwelaert, président de la Chambre et de M. Gillon, président du Sénat, qui souhaite au général Eisenhower la bienvenue aux Chambres belges et rendent hommage à son génie militaire, p. 45, 46.

Allocution du général Eisenhower, p. 46, 47.

Allocution de M. Pierlot, premier ministre, p. 47.

P

Politique du gouvernement.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT PIERLOT A SON RETOUR DE LONDRES, LE 19 SEPTEMBRE 1944.

Ann. — Discours de M. Pierlot, premier ministre, qui déclare que le gouvernement vient rendre compte aux représentants de la nation de la mission de défendre le territoire contre l'envahisseur, reçue d'eux le 10 mai 1940; fait l'historique de la campagne des dix-huit jours et montre dans quelles circonstances le Roi fut amené à demander l'armistice; l'armée belge s'étant montrée digne de nos plus belles traditions militaires; expose la position du Roi qui ne voulait pas quitter

Politique du gouvernement. DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT PIERLOT A SON RETOUR DE LONDRES, LE 19 SEPTEMBRE 1944 (suite)

son armée et son peuple et celle du gouvernement auquel la nécessité s'imposait de continuer la guerre et de garder le contact avec les alliés; comment il décida d'assumer tous les pouvoirs sur le pied de l'article 82 de la Constitution et de rester en territoire français; trace ensuite en bref l'histoire du gouvernement depuis l'armistice franco-allemand jusqu'à son regroupement à Londres en octobre 1940 et les modifications apportées à la composition du gouvernement depuis cette date; exprime sa profonde gratitude à tous ses collègues pour leur concours et le réconfort de leur amitié, et salue ceux qui n'ont pu les rejoindre, et ont été emprisonnés, notamment le général Denis et M. P.-E. Janson, mort en captivité. Entreprend ensuite un résumé de la gestion du gouvernement pendant son séjour à Londres; déclare que sa principale raison d'être était la continuation de la guerre aux côtés des alliés; parle des forces belges en Angleterre de l'aviation, des forces de terre, des marins, de la marine marchande, du front intérieur constitué en Belgique et invite l'assemblée à s'incliner devant une mémoire de tous les braves qui sont tombés au cours de cette longue épreuve. Déclare que le gouvernement a continué à affirmer la souveraineté belge dans le monde; montre dans quelles circonstances il a déclaré la guerre à l'Italie et au Japon; déclare que le gouvernement a adhéré, le 1^{er} janvier 1942, à la déclaration de Washington, qu'il a participé à de nombreuses conférences internationales, qu'il a entretenu d'étroites et fraternelles relations avec les gouvernements du Luxembourg, de la Hollande et de la France particulièrement et que toutes les conventions conclues seront soumises à la ratification des Chambres; exprime l'expression de la sympathie et de la gratitude du gouvernement aux Etats-Uns d'Amérique, au Canada, à la Pologne, à l'U. R. S. S., à la Chine, qui ont contribué à la libération du territoire belge; parle du Congo, qui, dès le début, travailla en accord avec les alliés et mis toute sa production et ses richesses à la disposition des alliés, de notre armée coloniale et exprime le vœu, qu'après la guerre, le Congo trouve en Belgique tout le personnel dirigeant dont il aura besoin. Résume ensuite l'activité des différents départements ministériels à Londres: le département des affaires économiques s'occupa de la protection des avoirs belges à l'étranger, prépara une politique économique à pratiquer en Belgique après la libération, créa un bureau d'études techniques industrielles nouvelles; parla ensuite du problème du ravitaillement du pays dès sa libération et des mesures prises à cet égard par le gouvernement: création de l'U. N. R. R. A., apport de la colonie, achats de produits industriels étrangers, signature d'un pool de Shipping par 9 pays, etc.; expose l'activité du ministère du travail et de la prévoyance sociale, qui a organisé la mise au travail de toute la main d'œuvre belge en Angleterre, pour participer à l'effort de guerre, s'occupa des réfugiés, prépara méthodiquement le rapatriement en collaboration avec l'U. N. R. R. A. et rapporte en Belgique une documentation sur la législation sociale en Angleterre et dans d'autres pays; parle du département de l'instruction publique qui assura la continuité des études des jeunes belges en Grande-Bretagne, octroya des bourses d'études, assura l'équivalence des diplômes, se préoccupa de la restauration de nos établissements scientifiques et engagea des négociations pour la protection de notre patrimoine artistique et la récupération des œuvres d'art et des bibliothèques dont le pays a été spolié par l'ennemi; expose l'activité du département de l'informaton qui fit connaître aux Belges du pays occupé et au monde les nouvelles, les communications du gouvernement et les problèmes d'intérêt belge, contrôla l'Office belge d'information et de documentation et la Radio-diffusion nationale belge. Déclare que la commission pour l'étude des problèmes d'après-guerre a fait œuvre de pionnier dans tous les domaines et a rendu les plus grands services au gouvernement; que celui-ci a mis au point la législation applicable à la répression de crimes contre la sûreté de l'Etat et que toute l'œuvre gouvernementale a été réalisée avec des administrations en grande partie improvisées. Passe ensuite à l'examen du budget, qui dit-il, donne une vue d'ensemble de l'activité gouvernementale en Angleterre; déclare que le gouvernement a substitué au régime de la comptabilité de l'Etat un système adapté aux circonstances et que toutes les dépenses pourront être justifiées devant la Cour des comptes et devant les Chambres; traite des dépenses essentielles en se basant sur le budget de 1943 et déclare que le gouvernement a payé toutes les dépenses résultant de l'équipement des forces belges; affirme que le gouvernement a tout fait pour aider au ravitaillement du pays occupé et a achevé des vivres par le Portugal, avec l'aide d'œuvres d'assistance; déclare que la caisse de l'Etat fut alimentée par des emprunts auprès de la Banque du Congo belge et termine son exposé de l'activité gouvernementale à Londres en traitant de l'encaissement de la Banque Nationale et en justifiant la création du comité consultatif du gouvernement. Déclare que cette guerre a été pour la Belgique une source d'épreuves indicibles, mais que jamais l'amour de la patrie n'a été aussi grand; que notre patrimoine a été mis en danger par une guerre dont l'enjeu était les valeurs spirituelles qu'une victoire allemande aurait asservies; exprime le vœu que bientôt tous les Belges exilés

Politique du gouvernement. DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT PIERLOT A SON RETOUR DE LONDRES, LE 19 SEPTEMBRE 1944 (suite)

reviennent au pays, les prisonniers, les internés, les déportés, le Roi et les Princes, afin que la communauté belge soit reconstituée; déclare que la restauration nationale sera une entreprise longue et ardue; rend hommage à l'union de tous les Belges sous l'occupation et affirme que cette union doit se maintenir au-dessus des divergences dans le souci de l'intérêt national; exprime sa satisfaction en ce jour où nos institutions peuvent reprendre leur cours normal et déclare qu'il appartient aux Chambres de juger de la manière dont le gouvernement a rempli son mandat depuis le 10 mai 1940, p. 14 à 21. — Traduction flamande, p. 21 à 28.

R**Roi et Famille royale.****DÉSIGNATION DE S. A. R. LE PRINCE CHARLES COMME RÉGENT DU ROYAUME.**

Séance des Chambres réunies, tenue le 20 septembre 1944, pour procéder à l'élection d'un Régent, comme suite à l'arrêté pris en conseil des ministres et conformément à l'article 82 de la Constitution.

Ann. — Communication de M. Van Cauwelaert, président, qui donne lecture du texte du décret du 28 janvier 1831 selon lequel fut élu le premier régent du royaume, Surllet de Chockier; fit remarquer que ce décret n'a pas force de loi, mais estime, avec le bureau, que les Chambres doivent s'y conformer pour l'élection du régent, sans toutefois appliquer la clause relative au dépouillement à haute voix du vote et indique de quelle façon il sera procédé au vote, p. 34. — Assentiment de l'assemblée.

Composition de la commission de dépouillement : MM. Dautrepoint, Van Belle, scrutateurs; vicomte Simonis et Guillemin, contrôleurs; Houben et Clerckx, secrétaires, p. 34.

Scrutins : premier tour : 270 votants, 169 voix pour S. A. R. le Prince Charles, 100 bulletins blancs, 1 bulletin nul, p. 35.

Roi et Famille royale. DÉSIGNATION DE S. A. R. LE PRINCE CHARLES COMME RÉGENT DU ROYAUME (suite)

M. le président annonce que la majorité requise n'étant pas atteinte, il faut procéder à un second tour de scrutin. Second tour : 264 votants, 217 voix pour S. A. R. le Prince Charles, 45 bulletins blancs, 2 voix pour M. de Brouckère, p. 35, 36.

M. le président donne lecture du décret proclamant S. A. R. le Prince Charles de Belgique, Régent de Belgique, p. 36.

Désignation de la députation de 10 membres chargée d'annoncer à S. A. R. le Prince Charles sa nomination comme Régent : M. Tirou, Mme Spaak, MM. Demets, Ronse, Van Ackere, sénateurs; MM. Debunne, Brunfaut, Struyvelt, Derbaix et Merget, membres de la Chambre, p. 36.

M. le président annonce que les deux Chambres se réuniront le lendemain pour recevoir le serment du Régent, p. 36.

AVÈNEMENT DE S. A. R. LE PRINCE CHARLES COMME RÉGENT DU ROYAUME.

Séance solennelle des Chambres réunies, tenue le 21 septembre 1944, pour recevoir le serment constitutionnel de S. A. R. le prince Charles, Régent du Royaume.

Ann. — Désignation par le sort d'une députation de 10 membres, chargée, sous la conduite de MM. les vice-présidents, de recevoir Mgr le Régent à l'entrée du Palais : MM. le baron Meyers, Ronse, Kronacher, Van der Stegen et Loumaye, sénateurs; MM. Brunfaut, Artisien, Beaufort, Devèze (Michel) et Mondelaers, membres de la Chambre, p. 41.

Désignation d'une députation chargée de recevoir S. M. la Reine Elisabeth : MM. Carton de Tournai, Catteau et Vermeylen, sénateurs; MM. Carton de Wiart, Van Acker et Maistriau, membres de la Chambre, p. 41.

Arrivée de S. M. la Reine Elisabeth, p. 41.

Arrivée de S. A. R. le Prince Charles, p. 41.

Lecture par M. Van Roosbroeck, secrétaire du Sénat, du décret de l'assemblée appelant S. A. R. le Prince Charles à la Régence, p. 41, 42.

Prestation de serment de Mgr le Régent, p. 42.

Discours de Mgr le Régent, p. 42, 43.

